

 <https://www.lepoulpe.info/dans-l-eure-quand-l-education-nationale-gere-dans-le-secret-et-...>

 Auteur Manuel Sanson

 5 min read

Dans l'Eure, quand l'éducation nationale gère, dans le secret et en vase clos, des cas de relations sexuelles entre élèves et surveillants

Selon nos informations, un surveillant a été poussé à la démission par la direction de l'établissement après la révélation qu'il entretenait des relations intimes avec une lycéenne mineure. Le dossier a été géré en catimini et dans la plus grande opacité par l'éducation nationale sans que la justice ne soit mise dans la boucle.

Comment gérer, pour l'éducation nationale, les cas de relations sexuelles consenties entre mineurs et personnel adulte au sein d'un lycée ? Voici l'épineuse question à laquelle a été soumise la direction d'un lycée eurois ces dernières semaines. Et, selon les informations du Poulpe, il y a beaucoup à redire.

Pour ne pas exposer davantage les élèves concernées par cette affaire, *Le Poulpe* a décidé de ne pas dévoiler le nom de l'établissement et d'indiquer seulement qu'il se situe dans l'agglomération d'Evreux.

Contacté, le proviseur du lycée n'a pas voulu répondre indiquant qu'il était "*un fonctionnaire*" qui s'inscrivait dans "*une hiérarchie*" et qu'il allait "*interroger le cabinet*". Sollicité à son tour, le service de presse du rectorat de Normandie, institution de tutelle du lycée, n'a pas donné suite avant la mise en ligne de notre article.

D'après nos renseignements, les CPE (conseillers principaux d'éducation) du lycée en question ont été informés, il y a quelques semaines, que deux assistants d'éducation

avaient entretenu des relations sexuelles avec deux élèves du lycée, l'une majeure mais l'autre mineure, a priori âgée de 16 ans à cette heure.

Pour la première, le surveillant aurait été dénoncé par certains de ses collègues tandis que, dans le cas de la plus jeune des deux filles, ce sont plusieurs de ses copines qui sont allées s'épancher auprès de l'un des CPE. La jeune fille se serait, entre autres, rendue à plusieurs reprises au domicile de l'assistant d'éducation, par ailleurs fils d'une professeure enseignant dans le même lycée. Le pot aux roses aurait été découvert début mars.

Dans la foulée, la direction de l'établissement a géré l'affaire en vase clos, en toute opacité. « *Le surveillant qui entretenait une relation avec la mineure a été poussé à la démission. Il n'exerce plus dans l'établissement aujourd'hui mais toujours dans un collège du même secteur* », indiquent au *Poulpe* deux sources proches du lycée. Ces mêmes sources précisent que « *le second jeune homme a été maintenu dans ses fonctions* ». La différence de traitement pouvant s'expliquer, selon elles, « *compte tenu de la minorité de l'une des deux jeunes filles* ».

Une autre source confirme le déroulé des faits concernant le surveillant mis en cause pour avoir entretenu une relation intime avec la jeune fille mineure. "*C'est une faute grave et pourtant il n'a pas été renvoyé mais poussé au départ. C'est assez choquant*", indique au *Poulpe* ce contact, estimant que la direction de l'établissement a voulu "*étouffer*" cette affaire.

Pas de signalement à l'autorité judiciaire

Dans ce cas de figure, la relation sexuelle pourrait être qualifiée pénalement d'atteinte sexuelle sur mineure de plus de 15 ans, une infraction pénale passible de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende à la condition qu'elle soit commise par "*toute personne majeure ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait*" ou encore "*par une personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions*". Le cas d'espèce qui nous intéresse semble relever des conditions juridiques précitées.

En tout état de cause, la direction de l'établissement n'a pas signalé les faits au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale qui impose « *à toute*

autorité constituée » de dénoncer des faits pénalement répréhensibles dont elle a eu connaissance.

"Ces faits n'ont pas donné lieu à un signalement à mon parquet", indique au Poulpe Remi Coutin, procureur de la République d'Evreux.

Selon nos informations, les CPE de l'établissement ont simplement organisé, début avril, une réunion en présence de la vingtaine d'assistants d'éducation qui officient dans ce lycée. *« L'idée était de rappeler la base, à savoir qu'on ne couche pas avec des élèves, ce qui semble avoir été oublié par quelques garçons »*, rapporte une participante. Le message aurait également été passé de ne pas répondre aux questions des élèves sur l'affaire si certains d'entre eux venaient à s'interroger sur l'absence du surveillant poussé vers la sortie. Une source proche de l'établissement indique que consigne a été donnée *"de ne pas trop parler de l'affaire"*.

« Il n'y a eu aucune communication officielle de la direction sur ces affaires », souffle de son côté une source interne au lycée. Malgré une volonté claire de mettre la poussière sous le tapis, l'histoire circule à bas bruit dans les couloirs de ce lycée eurois, auprès des élèves, notamment ceux de l'internat, mais aussi parmi certains enseignants. À ce stade, on ne sait pas si la direction de l'établissement a pris des mesures particulières à destination des deux jeunes filles concernées et de leurs familles.

De manière plus générale, cette affaire pointe les carences de l'éducation nationale en matière de prévention et de sensibilisation auprès des assistants d'éducation. Interrogée, l'une d'entre eux dit ne pas se souvenir que la question - interdite - des relations élèves/surveillants ait été *"abordée spécifiquement à l'occasion d'une demi-journée de formation en visioconférence tenue en début d'année"*. *"Il était plutôt question de harcèlement et de sécurité des élèves"*, ajoute notre interlocutrice.

Generated with Reader Mode